

## Réseaux d'établissements de formation professionnelle et technologique

### Les réseaux d'établissements : une orientation nationale

- Circulaire n°2011-021 du 18 février 2011 : Mise en réseau
- Conseil National Education-Economie (CNEE) - 18 octobre 2013 du 8 juillet 2013 (article 33)
- Recommandations du rapport de la mission « évaluation du partenariat école et monde de l'entreprise » - octobre 2015

### 1 - Objectifs du réseau d'établissements

Le réseau d'établissements a pour objectif principal de favoriser la construction de parcours de formation professionnelle ascendant sur un territoire en :

- permettant la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation pour les jeunes et leurs familles, mais également pour les partenaires professionnels et institutionnels
- partageant une démarche prospective sur les formations liées à une ou des filière(s)
- renforçant les relations entre le monde éducatif et le monde économique
- développant des actions pédagogiques collaboratives et partenariales entre établissements
- favorisant les partenariats avec l'enseignement supérieur

### 2 - Caractéristiques du réseau d'établissements

Dans le contexte de développement des labels « lycée des métiers » et « campus des métiers et des qualifications », il convient de positionner le « réseau d'établissements » afin d'en distinguer le périmètre et les caractéristiques.

	Lycée des métiers	Réseau d'établissements	Campus des métiers et des qualifications
<b>Périmètre</b>	Un établissement (lycée professionnel, lycée polyvalent)	Un ensemble d'établissements (lycée polyvalent, lycée professionnel, CFA, GRETA) organisés au niveau territorial (bassins, département, académie, région)	Un ensemble d'acteurs comprenant au moins un établissement public local d'enseignement (EPL) et un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)
<b>Caractéristiques</b>	Une offre de formations professionnelles sous différents statuts	Une offre de formations professionnelles sous différents statuts organisée par thématique professionnelle (champ professionnel)	Une offre de formations secondaires, supérieures/laboratoires de recherche sous différents statuts
<b>Portage</b>	Projet porté par l'établissement public ou privé sous contrat	Projet porté par un établissement public ou privé sous contrat, de préférence lycée des métiers	Projet porté par le recteur et le président du conseil régional, maître d'ouvrage

<b>Critères</b>  <b>et</b>  <b>Labellisation</b>	Critères orientés sur la politique éducative	Critères orientés sur la politique éducative et le développement économique et social	Critères orientés sur le développement économique et social
	Label académique délivré par le recteur d'académie, sur proposition du groupe académique « lycée des métiers », après avis du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN)	Politique académique de valorisation des parcours de formation professionnelle	Label national délivré par les ministres en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'économie et de l'emploi, sur proposition du conseil national éducation-économie (CNEE)

Un établissement peut être lycée des métiers, porteur d'un réseau d'établissements (tête de réseau) et le cas échéant, évoluer vers un portage ou une intégration à un campus des métiers et qualifications.

### **3 – Les critères pour la construction des réseaux**

Certains critères doivent constituer une aide pour construire un réseau d'établissements et développer des actions partenariales.

#### **3.1 - L'offre des formations professionnelles du réseau**

Au sein du réseau, l'offre de formations professionnelles (niveau V à III) permet de construire un parcours qui relève d'un champ ou d'un secteur professionnel déterminé. Le réseau d'établissements doit permettre une complémentarité de l'offre de formations rendant ainsi visible des parcours de formation envisageables.

#### **3.2 - L'accueil de publics de statuts différents**

Les établissements du réseau sont organisés pour accueillir des publics de statuts différents (élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants, etc.), faciliter leur intégration dans un parcours et leur permettre de changer de statut au cours de leur formation. Le réseau est constitué de lycées publics, privés sous contrat, GRETA et CFA afin d'assurer une complémentarité dans l'offre de formations.

#### **3.3 - Un partenariat actif avec les partenaires du monde économique, de l'orientation et de l'insertion**

Le réseau d'établissement établit une véritable stratégie partenariale afin de développer des relations durables avec les partenaires du monde économique tels que les représentations de branches professionnelles, les dispositifs d'insertion, les missions locales, Pôle Emploi, les C.I.O.

### **4 - Architecture des réseaux**

Les réseaux d'établissements de formation, organisés par thématiques professionnelles (champs professionnels), sont :

- adossés à des filières de formation
- déclinés en domaines
- articulés autour de diplômes du continuum de niveau V à III

La co-animation de chaque réseau d'établissements est assurée par un chef d'établissement « tête de réseau », un ou des inspecteur(s) du second degré et un partenaire du monde professionnel « parrain » qui ont pour mission la :

- structuration et animation du réseau
- construction d'un plan d'actions

A terme, ils animeront la démarche prospective afin de proposer une adaptation de l'offre de formation au sein du réseau.

## 5. Les axes de travail au sein des réseaux

Chaque réseau doit envisager un plan d'actions pour favoriser le partenariat entre établissements, en réponse aux besoins spécifiques du champ professionnel concerné.

Il pourra, par exemple, envisager :

- une politique commune de communication sur les formations professionnelles, métiers du réseau
- un accompagnement des parcours des élèves (passerelles 1<sup>ère</sup> Pro, BTS), favorisant la mobilité
- la mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire
- la prise en charge des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale
- le fonctionnement des pôles de stages
- une veille technologique
- des actions visant l'ouverture internationale
- .../...

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique académique, au regard des axes prioritaires déterminés par le contrat d'objectifs emploi/formation du secteur professionnel, des conclusions des études prospectives ou autres éléments d'analyse des branches professionnelles.

DOCUMENT DE TRAVAIL